

STAGIAIRES À LA RENTRÉE 2022 : ENTRÉE DANS LE MÉTIER FRAGMENTÉE ET PRÉCARISÉE

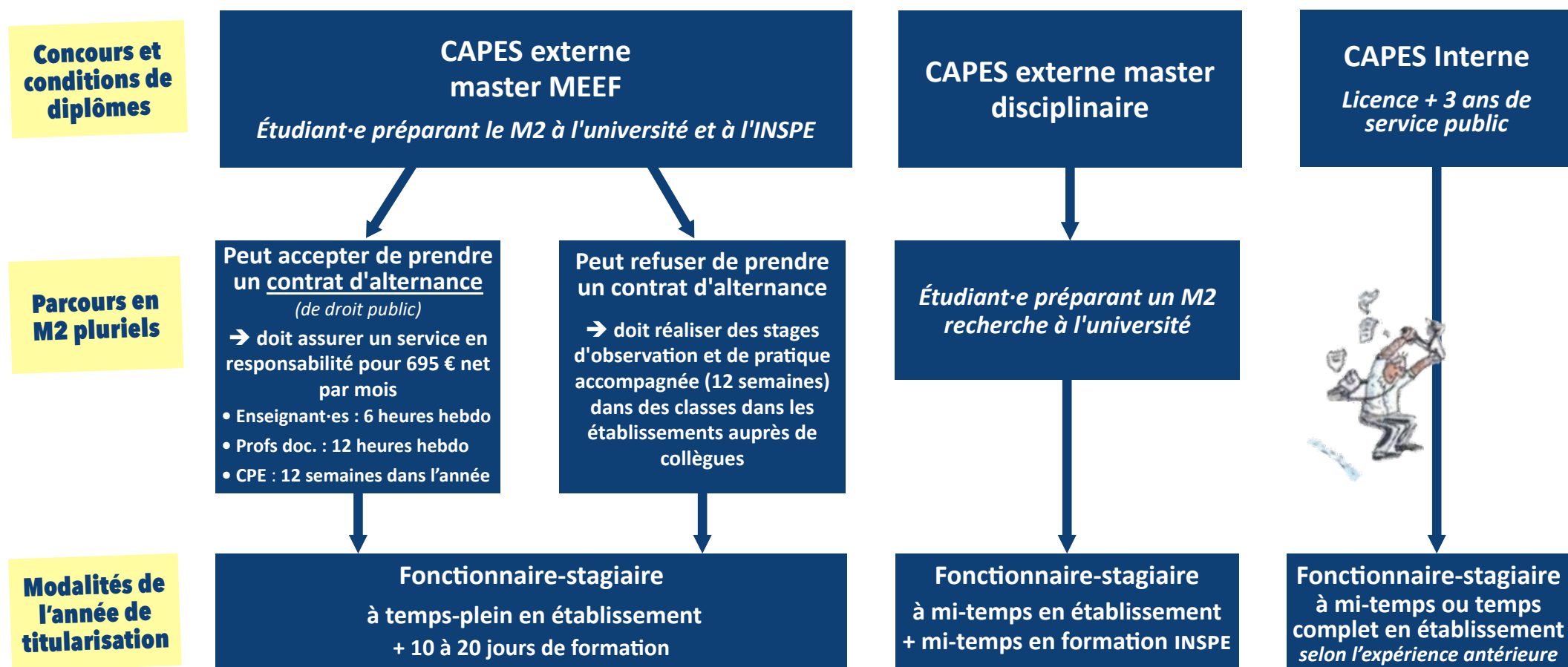


UNE RÉFORME DE LA FORMATION INITIALE... À L'ÉCONOMIE !

La réforme Blanquer de la formation a transformé le pilotage des ESPE (devenues des INSPE), puis porté le concours de la fin du M1 MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation) à la fin du M2 et enfin modifié les épreuves des CAPES et du concours de CPE. Elle entrera dans sa phase finale à la rentrée prochaine. Les conséquences de cette réforme sont nombreuses tant pour les conditions d'entrée dans le métier que pour l'organisation des services du fait de la variété des types de supports à réserver pour ces collègues. Et elle peut potentiellement avoir des répercussions sur la construction de services dans les établissements et les affectations des TZR ou le recrutement des collègues contractuels.

Dossier rédigé par Frédérique LALYS

VERS UNE FRAGMENTATION DE L'ENTRÉE DANS LE MÉTIER ?



ENCORE DE NOMBREUSES INCONNUES...

QUID DU TUTORAT ?

Le rectorat doit encore identifier des collègues volontaires pour assurer le tutorat, dont les modalités seront différentes selon le parcours des collègues.

QUELS SUPPORTS DANS LES ÉTABLISSEMENTS ?

La diversité des parcours contraint le rectorat à réserver dans les établissements différents types de supports (6h, 9h, 15 ou 18h) pour les futurs stagiaires et contractuels-alternants. Cela pourrait également constituer des contraintes pour les répartitions de services, avec l'incertitude de savoir si ces supports seront bien pourvus par le public visé.

DES CONDITIONS D'AFFECTATION DÉGRADÉES POUR LES TZR ET LES CONTRACTUELS ?

Les incertitudes concernant le volume d'étudiant-es signant un contrat d'alternance et la communication tardive du nombre de lauréats affectés dans l'académie en fonction des résultats aux concours, pourraient contraindre le rectorat à retarder l'affectation des lauréats sur les supports réservés.

Cela pourrait le pousser à réaliser les affectations des collègues TZR et contractuels, sur les supports restés vacants, après les affectations des stagiaires, au mois d'août, avec les conséquences que cela implique : prise de contact plus tardive avec les établissements, services partagés parfois éloignés, emplois du temps et conditions de travail dégradés...

Le SNES académique a alerté le rectorat sur ce risque et les difficultés que cela poserait quant aux conditions de travail des collègues. Le rectorat envisage d'organiser des discussions sur le sujet d'ici juin.

Le rectorat a tablé sur un nombre important de stagiaires temps plein. Mais les étudiants en alternance pourront-ils tous réussir le concours au regard de la lourdeur de leur cursus ?

Combien d'étudiant-es pourraient choisir de donner la priorité au Master 2 cette année et différer la réussite au concours l'année prochaine ?

S'ils sont moins nombreux que prévu, les moyens dégagés dans le budget par une mise à temps plein sur le terrain pourraient ne pas être rendez-vous...

Incertain sur la construction des services dans les établissements...

Incertain sur le calendrier et les conditions d'affectation de nos collègues TZR...

Incertain sur les contrats et les services proposés à nos collègues contractuels...

Info +

Montant de l'indemnité de tutorat (par étudiant-e et par an)

Tutorat de fonctionnaire-stagiaire, lauréat de concours à mi-temps en établissement et en formation à l'INSPE	1250 €
Tutorat de fonctionnaire-stagiaire, lauréat de concours à temps complet en établissement	1250 €
Tutorat d'étudiant-e en M2 MEEF, en stage d'observation et de pratique accompagnée (SOPA)	300 €
Tutorat d'étudiant-e en M1 MEEF, en stage d'observation et de pratique accompagnée (SOPA)	150 €

En complément, vous pouvez retrouver dans notre dernière publication l'analyse du budget de la rentrée 2022 pour l'académie, notamment des précisions sur les moyens que le rectorat récupère à l'occasion de cette réforme, ainsi que des perspectives sur les conditions de la rentrée 2022.

SNES Bretagne n°154, janvier-février 2022, disponible sur notre site



UN GRAVE REcul DE LA FORMATION INITIALE

Le SNES-FSU dénonce ce grave recul de la formation initiale et la précarité des étudiant-es, placés dans des situations difficiles voire impossibles. Le SNES-FSU revendique une année de stage à tiers temps dans les classes et une formation renforcée.

L'accueil et l'accompagnement collectifs de nos collègues constituent plus que jamais une priorité syndicale forte. Ne laissons pas nos collègues seuls face à ces réformes structurelles.

+ d'informations sur nos propositions : <https://r.snes.edu/ConcoursEntree>

